

Actualités diverses

L'Unisoc a une nouvelle présidence !

Le 26 juin 2019, l'Unisoc renouvelait ses organes de gestion. Margot Cloet a été nommée présidente et Alain Cheniaux vice-président par le conseil d'administration.

Les défis du secteur à profit social ne sont pas des moindres : le désinvestissement constant des pouvoirs publics dans la protection sociale menace (à terme) la qualité et l'accessibilité des soins, de l'action sociale, de la culture, de la formation et du travail. Cependant, aucune société prospère, au sens large du terme, et inclusive ne peut voir le jour sans un juste financement des prestations de soins, d'aides et de services !

C'est pourquoi l'Unisoc et son nouveau conseil d'administration continueront à rappeler et à souligner le rôle et la valeur ajoutée d'un secteur à profit social organisé efficacement et financé à sa juste valeur. L'Unisoc veut également que le secteur à profit social soit impliqué beaucoup plus systématiquement dans l'élaboration des initiatives politiques et cela dès les premières étapes du processus : le gouvernement et la concertation sociale doivent aller chercher l'expertise là où elle se trouve.

Registre UBO : Pas de sanction jusqu'au 31 décembre 2019 !

L'administration vient de l'annoncer : si un nouveau report de l'échéance n'aura pas lieu, une politique de tolérance sera appliquée par l'AG Trésorerie du SPF Finances jusqu'au 31 décembre prochain. Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura pas de sanction d'ici là.

Cependant, la CODEF vous conseille de compléter le registre le plus rapidement possible afin de prévenir toute difficulté d'encodage. Un outil a été réalisé et mis à votre disposition sur le site de la CODEF (accès membres) : <https://www.codef.be/documentation/registre-ubo/>.

Déclarations ISoc, INR-soc, IPM : prolongation du délai au 10 octobre 2019

En raison des récents problèmes techniques et de l'ouverture tardive de Biztax (début juillet 2019), le Ministre des Finances a décidé de donner un délai supplémentaire jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 pour rentrer les déclarations à l'impôt des sociétés, à l'impôt des personnes morales et à l'impôt des non-résidents - sociétés.

Ce délai supplémentaire vaut pour toutes les déclarations qui devaient être initialement rentrées le 26 septembre 2019 et également pour toutes les déclarations avec une date limite entre le 26 septembre et le 10 octobre 2019.

Un outil a été réalisé par le SPF Finances : <https://www.codef.be/wp-content/uploads/2019/08/D%C3%A9poser-une-d%C3%A9claration-fiscale-%C3%A9tape-par-%C3%A9tape-2019.pdf>